



LYCÉE

MATHIAS ADAM

POLITIQUE D'ADMISSION

Lycée Mathias Adam

Table des matières

1. Introduction	2
2. Conditions d'inscriptions	2
3. Procédures d'inscription	3
4. Admission en classe de 2 ^e	4
5. Admission en classe de 1 ^{re}	4
6. Disponibilité et communication de la politique d'admission	5
7. Processus de révision.....	5

1. Introduction

L'objectif de ce document est de présenter la politique d'inscription du Lycée Mathias Adam ainsi que les procédures d'inscription. Le document vise principalement l'organisation interne du lycée, mais est également mis à disposition des élèves et leurs parents/tuteurs légaux.

Les conditions d'admissions décrites dans le présent document étaient établies dans le respect des normes et règles du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que des normes de mise en œuvre de l'IB.

2. Conditions d'inscriptions

Le Lycée Mathias Adam est ouvert à tous les élèves souhaitant faire leurs études secondaires (classiques et/ou générale) dans l'établissement scolaire, en sachant que les élèves doivent avoir, dans la plupart des cas, leur lieu d'habitation à proximité du lycée.

Les horaires et programmes du Ministère de l'Éducation nationale luxembourgeoise prévoient que tous les élèves étudient l'allemand comme branche fondamentale au niveau classique. Étant donné que beaucoup d'élèves, surtout ceux avec un contexte romanophone, ont des difficultés avec la langue allemande au niveau avancé, le baccalauréat international francophone offrirait à ces élèves la possibilité d'un enseignement et apprentissage à un niveau avancé, sans les décourager.

Le Lycée Mathias Adam compte à offrir le programme du diplôme complet aux élèves qui le choisissent. Les élèves sont orientés par les conseillers d'orientation, la coordonnatrice de l'IB et par les enseignants dans le choix de leurs sujets et des niveaux correspondants. Les entretiens d'orientation ont lieu dans la salle de classe des élèves pendant les heures de cours. Une journée et/ou soirée d'orientation sera organisée au sein de l'établissement afin de présenter les différents groupes de matières et matières proposées à travers des présentations et des sessions de questions-réponses.

L'inscription au programme du diplôme se fait à l'aide d'une fiche d'inscription qui sera signée par l'élève concerné et par les parents avant leur rentrée en 2 BIF (première année du programme du diplôme).

L'établissement organisera des entretiens individuels avec les élèves lors du dépôt du formulaire d'inscription pour assurer que tous les élèves et les parents ont bien compris leurs choix de matières.

Le programme d'études du programme du diplôme est constitué de cinq groupes de matières et du tronc commun. Les cinq groupes de matières se composent comme suit :

Groupe de matière	Matière	NMO / NS	Leçons/semaine
1. Etudes en langue et littérature	Français (A)	NM	5
	Français (A)	NS	6
2. Acquisition de langue	Anglais (B)	NM	5
	Anglais (B)	NS	6
3. Individus et sociétés	Économie	NM	3
	Économie	NS	5
	Histoire	NM	3
	Histoire	NS	5
4. Sciences	Biologie	NM	3
	Biologie	NS	5
	Chimie	NM	3
	Chimie	NS	5
	Physique	NM	3
	Physique	NS	5
5. Mathématiques	Analyses et approches niveau moyen	NM	3
	Analyses et approches niveau supérieur	NS	5
6. Education physique / CAS	Education Physique / CAS	-	2
7. Théorie de la connaissance	Théorie de la connaissance	-	2

Lors du tronc commun du Programme du diplôme, les élèves réfléchissent sur la nature de la connaissance lors du cours *Théorie de la connaissance*, accomplissent une recherche élaborée et indépendante en rédigeant leur *Mémoire*, et réalisent des projets impliquant le service communautaire lors du programme *créativité, activité, service CAS*.

3. Procédures d'inscription

Le processus d'inscription au programme du diplôme au Lycée Mathias Adam se fait en trois étapes :

Dossier de pré-inscription : Les élèves et les parents et/ou tuteurs légaux doivent tout d'abord envoyer leurs documents nécessaires au lycée.

- ✓ La fiche d'inscription avec les informations de l'élève et des parents et/ou tuteurs légaux.
- ✓ La matricule de l'année scolaire en cours avec un avis d'orientation. Des conseils de classe sont tenus à la fin de chaque semestre lors desquels les enseignants, les orienteurs et les membres de direction donnent leur avis d'orientation. Des entretiens et des tests d'admissions seront tenus, le cas échéant.
- ✓ Le choix des matières.
- ✓ La demande pour obtenir une case au lycée, en cas d'intérêts.
- ✓ Le formulaire *Autorisation de sortie / prise de photo*.
- ✓ Copie signée de la fiche d'adhésion aux politiques IB.

Entretien et test d'admission : Un entretien avec les élèves désirant s'inscrire au Programme du diplôme du Baccalauréat international aura lieu pour assurer qu'ils ont pris connaissance des exigences, matières et horaires des classes du Programme du diplôme. Un test d'admission est effectué si les données fournies lors de la demande d'admission ne sont pas suffisantes et/ou si l'équipe de direction, orienteurs et enseignants le jugent nécessaire.

Décision de la direction : La décision favorable et défavorable est communiquée aux parents et/ou tuteurs légaux de l'élève par courriel.

4. Admission en classe de 2^e

Nos élèves de nos classes de 3^e et 4^e doivent réussir leur année pour être admis au programme du diplôme. Ils sont conseillés par la coordonnatrice, les enseignants et nos orienteurs afin de composer leur programme d'études.

Les élèves en provenance des autres lycées luxembourgeois sont admis sur dossier après des entretiens avec la coordonnatrice, les enseignants et les orienteurs. Des tests d'admission seront organisés le cas échéant.

Les élèves en provenance de lycées étrangers doivent contacter la CASNA (Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouveaux arrivants) du Ministère de l'Éducation nationale qui organise des tests d'admission. Ces élèves sont aussi conseillés par la coordonnatrice, les enseignants et les orienteurs.

5. Admission en classe de 1^{re}

Le passage de 2^e en 1^{re} se fait selon des critères de promotion qui sont alignés sur les exigences fixées par le Ministère de l'Éducation nationale et par l'IB menant à l'octroi du diplôme. Il est possible de compenser des notes annuelles insuffisantes (Politique d'évaluation).

Un élève est admis en classe de 1^{re} :

- Si toutes ses notes en classe de 2^e sont suffisantes ;
- Avec une moyenne générale ≥ 38 points, une moyenne des notes obtenues dans les NS ≥ 38 et une moyenne des notes obtenues dans les NM ≥ 30 points ;
- S'il est en mesure de compenser toutes ses notes annuelles insuffisantes.

Les élèves ont le droit de compenser 2 notes annuelles ≥ 20 points sous les conditions suivantes :

- Moyenne générale ≥ 38 : 2 notes ≥ 20 si la moyenne des notes obtenues dans les NS ≥ 36
- Moyenne générale ≥ 36 : 2 notes ≥ 20 si la moyenne des notes obtenues dans les NS ≥ 38
- Moyenne générale ≥ 36 : 1 note ≥ 20 au NS respectivement 2 notes ≥ 20 au NM si la moyenne des notes obtenues dans les NS ≥ 36
- Moyenne générale ≥ 36 : 1 note ≥ 20 points au NM et 1 note ≥ 20 points dans une branche ne faisant pas partie de l'examen respectivement 2 notes ≥ 20 points dans les branches ne faisant pas partie de l'examen

6. Disponibilité et communication de la politique d'admission

Le directeur et la coordonnatrice du Programme du diplôme de l'IB sont responsable de la communication de la politique d'admission aux enseignants et aux parents et/ou tuteurs légaux. La politique sur l'admission du programme du diplôme de l'IB est communiquée à tous les membres du corps enseignant de l'établissement sous forme d'une copie électronique sur OneDrive commun spécifique à la section IB, afin d'assurer un suivi précis des mises à jour et des révisions. La politique est également disponible sur le site web du lycée (www.lyma.lu).

7. Processus de révision

Le directeur du lycée, la coordonnatrice, les enseignant(e)s du Programme du diplôme et les orienteurs sont responsables de la révision et de la mise à jour de la présente politique d'admission. Les propositions des autres parties, telles que les parents et/ou tuteurs légaux, le corps enseignant du lycée et les élèves, sont aussi prises en considération quant à la révision de la politique d'admission. La révision se fait chaque année ou en fonction des mises à jour de l'IB et des changements contextuels.

Dernière révision : 16 septembre 2024